

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du mercredi 12 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi douze juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	TARIFICATION DU STATIONNEMENT - APPLICATION DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT A CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs ci-annexés ; Décide que les tarifs des ouvrages et des enclos (horaires et abonnement) présentés en annexe entreront en vigueur au 1er septembre 2017 ; Décide que les tarifs du stationnement en voirie (horaires, tarifs spécifiques et abonnements) présentés en annexe entreront en vigueur le 1er janvier 2018 ; Décide que le forfait post stationnement passe à 25€ en zone verte, 30€ en zone orange et 35€ en zone rouge ; Décide que la gratuité des stationnements de moins de trente minutes s'applique à tous les modes de stationnement (ouvrages, voirie et enclos) sur toutes les zones et à toute heure ; cette gratuité ne s'applique qu'une fois par jour pour le même véhicule sur la voirie.	37 min
2	ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGES ET EN ENCLOS - AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Confirme le choix de Q Park France comme délégataire de la Ville ; Autorise le Maire à signer le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et à la construction de parcs en ouvrages et enclos, ainsi que ses annexes ; Autorise Q-Park à l'occupation temporaire du domaine public pour les besoins des chantiers Ravet, Cassine et, le cas échéant, des autres enclos et parcs de la délégation de service public ; Autorise le principe d'amodiations pour chaque ouvrage ; Autorise le délégataire à conclure des partenariats commerciaux visant à renforcer l'attractivité des parcs du périmètre de la Ville.	1 h 25 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
3	PARC PROVISOIRE DE STATIONNEMENT DE LA CASSINE - ACQUISITION DES PARCELLES D'ASSIETTE ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 34 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'acquisition par la Ville des parcelles citées ci-dessus, le prix afférent et l'échéancier de paiement associé ; Autorise le maire ou son représentant à signer les documents correspondants et notamment l'acte de vente.	2 h 57 min
----	PARC TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT DE CASSINE 2 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE CHAMBERY-METROPOLE-CŒUR DES BAUGES ET LA VILLE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Le projet de délibération est retiré de l'ordre du jour.		
4	CONVENTION DE COFINANCEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE DU GRAND VERGER SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de convention de cofinancement ci-après annexé ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de cofinancement ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.	3 h 01 min
5	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET LA VILLE DE JACOB-BELLECOMBETTE, AFIN DE LANCER LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SQUARE FRANCHET D'ESPEREY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la requalification du square Franchet d'Espérey ; Autorise le maire ou son représentant à signer la convention jointe ainsi que toutes autres pièces nécessaires à intervenir.	3 h 03 min
6	CONVENTION DE COFINANCEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE CYCLABLE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de convention de cofinancement ci-après annexé ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions de cofinancement ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.	3 h 08 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
7	CENTRE AQUALUDIQUE - ECHANGE COMMUNE DE CHAMBERY/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE-COEUR DES BAUGES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'échange à intervenir entre la Ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération Chambéry métropole Cœur des Bauges, des parcelles ci-dessus désignées, qui compte tenu des conditions visées sera réalisé sans soule de part ni d'autre ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document s'y afférent.	3 h 18 min
8	ACQUISITION AUPRES DE CRISTAL HABITAT D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE SUR L'ANCIEN SITE RUBANOX NECESSAIRE POUR L'EXTENSION DU CENTRE FUNERAIRE CREMATORIUM	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition auprès de Cristal Habitat d'une parcelle de terrain de 142x7 m, au prix, détaillé ci-dessus, de 159 040 €, hors frais d'actes ; Approuve la mise à disposition de cette parcelle à la SAEML PFCCA en tant que concessionnaire de la Ville ; Dit que les crédits correspondants, inscrits au budget primitif 2017, feront l'objet d'un transfert de crédits au chapitre 21 (budget annexe du crématorium), dans le cadre de la décision modificative n°1.	3 h 20 min
9	DECLASSEMENT DE L'EMPRISE DE LA RUE PILLET-WILL - PARKING RAVET	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 33 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation de l'emprise de la rue Pillet-Will ; Décide le déclassement de cette emprise au sens de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, appartenant au domaine public de la Commune et son rétablissement sur la parcelle cadastrée section BR n°174 ; Autorise le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à la modification du tracé de la rue Pillet-Will.	3 h 21 min
10	CESSION D'UN FONCIER BÂTI DENOMME LE STADIUM - SIS 275 ROUTE DE SAINT-SATURNIN CADASTRE BD 79 - AU PROFIT DE CHAMBERY METROPOLE - CŒUR DES BAUGES ET CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A DES TRAVAUX DE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession du foncier bâti sis 275 route de Saint-Saturnin au profit de Chambéry Métropole - Cœur des Bauges et aux conditions ci-avant définies ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération Chambéry métropole Cœur des Bauges et la Commune de Chambéry relative à des travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment Le Stadium ;	3 h 31 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
	DESAMIANTAGE ET DE DEMOLITION DU BATIMENT LE STADIUM			Autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention jointe ; Autorise Chambéry Métropole - Cœur des Bauges à déposer toute autorisation administrative dans l'attente de la signature de l'acte authentique ; Impute la recette au budget 2017 de la Ville de Chambéry.	
11	CESSION AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS "SAVOIE DECHETS" DE L'EMPRISE DU CENTRE DE TRI SISE AVENUE DU GRAND ARIETAZ	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise la vente au profit du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets « Savoie Déchets » des parcelles situées avenue de la Houille Blanche, cadastrées section HB n°33-42 et 44, d'une superficie totale de 8 754 m² pour un montant de 481 470 €, Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint dument délégué à signer tous documents permettant la réalisation de cette vente et notamment l'acte correspondant ; Considère que la vente envisagée, au profit de Savoie Déchets ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la recette consécutive à la vente au budget 2017 de la Commune.	3 h 34 min
12	CESSION D'UNE CAVE SISE 155 RUE CROIX D'OR AU PROFIT DE MADAME MARIE-GEORGE SEILLIER	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession du local situé 155 rue croix d'Or au profit de Madame Marie-George SEILLIER ou toute société que Madame Marie-George SEILLIER pourrait constituer et dont elle serait partie prenante en vue de l'acquisition. Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; il est précisé qu'une indemnité d'immobilisation d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) sera versée par Madame Marie-George SEILLIER à défaut d'avoir réitéré la promesse d'achat dans les délais fixés dans la promesse d'achat, de son fait ou s'il refuse de réitérer l'acte après une mise en demeure. Dit que la signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2017. Impute la recette au budget 2017 de la Commune.	3 h 35 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
13	BILAN FONCIER DE L'ANNEE 2016	Walter Sartori	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte du bilan de la politique foncière de la Commune pour l'année 2016.	3 h 36 min
14	CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY ET CHAMBERY METROPOLE - CŒUR DES BAUGES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC QUAI CHARLES ROISSARD A CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la ville de Chambéry et Chambéry Métropole-Cœur des Bauges portant sur les travaux d'éclairage public quai C. Roissard ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 ; Abroge la délibération DCM-2017-086-08 du 18 avril 2017.	3 h 38 min
15	RESTRUCTURATION DE L'ESPACE CULTUREL MALRAUX-APPROBATION DE L'AVANT PROJET ET FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avant-projet définitif pour la restructuration et mises aux normes de l'espace culturel Malraux et arrête le coût des travaux à un montant prévisionnel (y compris variante) de 8 146 000 € HT ; Approuve l'avenant actant la rémunération définitive du maître d'œuvre et autorise le Maire à le signer ; Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme (y compris variante) et l'arrête pour les années 2017 et suivantes à 10 182 500 HT soit 12 219 000 € TTC intégrant l'ensemble des dépenses ; Valide le lancement de la consultation travaux pour un montant (y compris variante) de 8 146 000 € HT, retient le principe des variantes qui ne seront définitivement attribuées qu'après le résultat de l'appel d'offre ; Autorise le maire, ou son représentant à signer les marchés à intervenir et les actes y afférents, sur la base de l'article L 2122-21-1 du CGCT.	3 h 41 min

16	REALISATION DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A L'ECOLE JOPPET DONT CREATION D'UN ASCENSEUR_ FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION EN PHASE APD - AVENANT N°1	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n° 1 au marché C16/182 - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'accessibilité à l'école Joppet à Chambéry dont la création d'un ascenseur ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 joint.	3 h 49 min
17	MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Valide les modifications de la carte scolaire des Hauts-de-Chambéry telles que présentées ci-dessus.	3 h 52 min
18	DEMANDE DE SUBVENTION ADEME POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Valide la demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un Contrat de Performance Energétique ; Approuve la réalisation de la mission d'AMO : le planning prévisionnel et le plan de financement proposés ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le courrier de demande de subvention.	3 h 53 min
19	AIDES AUX SEJOURS DE VACANCES DES JEUNES CHAMBERIENS	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les modalités ci-dessus exposées d'aide aux séjours de vacances des Chambériens âgés de 4 à 17 ans, applicables aux séjours débutant à partir du 15 juillet 2017 ; Dit que les crédits nécessaires pour l'année 2017 sont inscrits au budget.	3 h 55 min
20	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS D'INTERVENTION DU SPORT ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de ces subventions au titre du Fonds d'Intervention du Sport ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2017.	3 h 57 min

21	CONVENTION DE PARTENARIAT "BUT EN OR" AVEC L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE - COEUR DES BAUGES	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 42 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement d'une subvention de 7 000 € à l'Association « Sport dans la ville » ; Approuve la Convention de partenariat jointe en annexe ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents en découlant.	3 h 58 min
22	CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RESTAURATION DU RIDEAU DU THEATRE CHARLES DULLIN DE CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la participation de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie porteuse de la souscription publique au financement de la restauration du rideau du théâtre à hauteur de 23% du montant hors taxe soit 19 541 euros ; Approuve la signature d'une convention entre la Ville et l'Académie de Savoie pour le chantier de la restauration du rideau du théâtre ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.	4 h 03 min
23	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la décision modificative n° 1 ; Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 33 000 € à l'Espace Culturel André Malraux afin de solder le reliquat des sommes dues au titre de la mise à disposition de personnel ; Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Chambéry en Ville pour financer le lâcher de ballon le jour de la course Odyssea ; Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à Châtaigniers pour Tous au titre de la compensation des frais d'entretien des locaux ; Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à Châtaigniers pour tous au titre du fonctionnement de l'espace collégien ; Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € au Centre Social de Pugnet au titre du fonctionnement de l'espace collégien.	4 h 10 min

24	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 9 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création de l'AP « création de terrains de tennis » pour un montant de 255 k€.	4 h 14 min
25	DISSOLUTION ET LIQUIDATION DE LA REGIE MUNICIPALE CHAMBERIENNE DU STATIONNEMENT	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 34 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la cessation de l'activité de la Régie Municipale Chambérienne du Stationnement au 1er septembre 2017 ; Prononce la dissolution de la Régie Municipale Chambérienne du Stationnement, dotée de la seule autonomie financière, au 31 octobre 2017. Les comptes du budget annexe de la régie, seront arrêtés à cette date ; Dit que le Maire est chargé en qualité d'ordonnateur de procéder à la liquidation de la régie ; Dit que l'actif et le passif de la régie, seront repris au budget principal de la commune ; Dit que les résultats comptables 2017 seront repris au budget principal de la commune par délibération budgétaire ; Dit que les immobilisations en provenance du budget annexe de la Régie Municipale Chambérienne du Stationnement et réintégrées dans l'actif du budget principal de la Ville feront l'objet d'écritures d'ordre non budgétaires afin de constater dans l'actif la mise en concession-affermage ; Prend acte que l'ensemble des droits et obligations, notamment les obligations contractuelles liant la régie à des tiers, sera transféré au délégataire.	4 h 17 min

26	MODIFICATION DES TARIFS 2017 : SALLES MUNICIPALES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX 2017-2018 ET GALERIE EUREKA	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les principes de mise à disposition des salles municipales et équipements sportifs municipaux exposés ci-dessus, à savoir : La tarification de l'ensemble des salles municipales et équipements sportifs municipaux mis à disposition ; La distinction tarifaire par catégorie d'usagers ; Les exceptions au principe général de tarification telles que précisées ci-dessus ; Approuve les deux modèles de convention présentés en annexe de la délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ; Approuve l'abandon du système de caution et son remplacement par la mise en place de pénalités en cas de dégradations et/ou de manquements ; Approuve la périodicité de révision des tarifs pour les salles municipales et équipements sportifs soit douze mois à compter du 1er septembre de chaque année ; Approuve les tarifs des salles municipales et équipements sportifs municipaux catégories 1 à 16, en annexe de la délibération ; Approuve les tarifs énoncés ci-dessus pour la Galerie Eurêka, applicables à compter du 1er octobre 2017.	4 h 20 min
27	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ARS POUR LA FONCTION DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT INTERIEUR	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention avec l'Agence Régionale de Santé ; Autorise le Maire à signer cette convention et tout acte y afférant.	4 h 29 min
28	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRES DE LA SAEM DES POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention précisant les conditions de mise à disposition d'un agent auprès de la SAEM Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes Associées pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2017 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.	4 h 30 min

29	CONVENTION PRECISANT LES CONDITIONS DE COTISATION A LA RETRAITE DES AGENTS DE LA VILLE PLACES EN DETACHEMENT AUPRES DE LA SAEM DES POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention précisant les conditions de cotisation à la retraite des agents de la Ville placés en détachement auprès de la SAEM des Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes Associées à compter du 1er juillet 2017 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.	4 h 31 min
30	MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS DE CHAMBERY AUPRES DE LA VILLE_ DIRECTION PETITE ENFANCE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de recrutement par voie de mise à disposition d'un agent du C.C.A.S. de Chambéry, à temps complet du 1er septembre 2017 jusqu'au 28 février 2018 inclus ; Approuve la convention correspondante ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition, convention annexée à la présente délibération ; Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.	4 h 32 min
31	CONVENTION D'ACCUEIL DE CITOYENS BENEVOLES AU SEIN DES SERVICES	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 40 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 5 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte le principe d'accueil de collaborateurs bénévoles au sein des services de la Mairie ; Approuve le projet de convention d'accueil de citoyens bénévoles auprès des services ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions individuelles avec chaque collaborateur bénévole qui souhaitera participer au service public.	4 h 33 min
32	MISE EN OEUVRE DES MESURES DE RESPONSABILISATION	Pierre Perez	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte le principe d'accueil de jeunes au sein des services municipaux dans le cadre défini et maîtrisé des mesures de responsabilisation, dans la limite des moyens à disposition, aux plans humain et matériel ; Approuve les conventions de partenariat avec les établissements scolaires et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.	4 h 38 min

33	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	LE CONSEIL MUNICIPAL : Donne acte.	4 h 40 min
34	QUESTION DE L'OPPOSITION CONCERNANT LE DEVENIR DU BOULEVARD DE LA COLONNE	Bernadette Laclais		Réponse écrite à la question écrite de l'opposition. Pas de vote.	Débat en tout début de séance.

*N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des Conseils Municipaux, disponibles sur le site internet de la Ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 26.07.2017

Aloïs Chassot
Secrétaire de Séance



Michel Dantin
Maire

